

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 novembre 2018

Date de la convocation : 30/10/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : Mme Christiane JURY représentée par son suppléant M. Fernand FURST, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Manuel BELMONTE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. Jacques THOIZET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absents : Mme Virginie OSTOJIC, Thierry QUINTARD, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : POLITIQUES TERRITORIALES : Avenants aux Contrats Ambition Région

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la contractualisation avec les territoires mise en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des Contrats Ambition Région ont été signés respectivement par ViennAgglo et par la Communauté de communes de la Région de Condrieu pour la période 2017-2019.

Suite à la fusion entre les deux intercommunalités, il a été décidé de poursuivre les deux contrats jusqu'en 2019, Vienne Condrieu Agglomération étant le référent de la Région pour leur mise en œuvre. Lors de la prochaine phase de contractualisation en 2020, un seul Contrat Ambition Région sera signé pour le territoire.

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins du territoire et de l'état d'avancement des projets inscrits, ces contrats prévoient la conclusion d'un avenant pour faire évoluer si besoin le programme d'opérations.

Au regard de la programmation des CAR de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu, il convient de conclure un avenant pour chacun des contrats, pour tenir compte des modifications apportées sur ces projets :

- les coûts de certains projets ont été précisés depuis la signature du Contrat et nécessitent un réajustement des taux de subvention,
- d'autres projets ont été décalés et sont remplacés.

Dans un souci d'exhaustivité, les Programmes de soutien à l'Investissement des Bourgs-Centre et les Plans Régionaux en faveur de la Ruralité construits conjointement aux Contrats de Ruralité ont également été ajustés.

Les tableaux de programmation modifiés pour chacun des Contrats sont joints à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 17-08 du Conseil communautaire de ViennAgglo du 02 février 2017 approuvant le Contrat Ambition Région de ViennAgglo,

VU la délibération n°210 de la Commission permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 09 février 2017 approuvant le Contrat Ambition Région de ViennAgglo,

VU le Contrat Ambition Région de ViennAgglo signé le 15 février 2017,

VU la délibération n°2017-35 du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Région de Condrieu du 29 mars 2017 approuvant le Contrat Ambition Région de la Communauté de communes de la Région de Condrieu,

VU la délibération n°514 de la Commission Permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 18 mai 2017 approuvant le Contrat Ambition Région de la Communauté de communes de la Région de Condrieu,

VU la délibération n° 17-82 du Conseil communautaire de ViennAgglo du 18 mai 2017 approuvant l'actualisation du Contrat Ambition Région de ViennAgglo pour ajouter l'opération de la commune de Reventin-Vaugris,

VU le Contrat Ambition Région de la Communauté de communes de la Région de Condrieu signé le 31 mai 2017,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant au Contrat Ambition Région de ViennAgglo et le programme d'actions ainsi ajusté (en annexe).

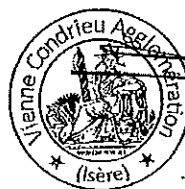
APPROUVE l'avenant au Contrat Ambition Région de la Communauté de communes de la Région de Condrieu et le programme d'actions ainsi ajusté (en annexe).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

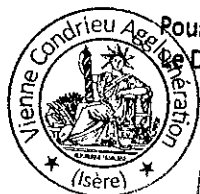
Conseil Communautaire du 6 novembre 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 NOV. 2018 et a été publiée le - 9 NOV. 2018

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat